

Reportage de la balade Moto du 30 septembre 2023 : Les Faux de Verzy

C'est la treizième balade de l'année ! Pour une fois, nous ne visitons pas un musée, une manufacture, un château...mais le programme est plus bucolique. Nous avons un peu peur que le sujet fasse un peu un « flop » mais huit motard(e)s s'élancent du golf de Bussy après un copieux petit-déjeuner.



Nous refaisons le coup d'autoroute que l'on ne paye pas pour contourner Meaux (voir le reportage de Pierrefonds). A travers les petites routes du Multien nous arrivons à Lizy pour traverser le canal de l'Ourq. Un petit bout de RN3 nous fait entrer dans Château-Thierry pour le premier ravitaillement des motos.

Nous remontons vers Beuvarde (nous ne sommes pas passés à côté du Circuit des Écuyers) dans la forêt de Fère avant de replonger dans les vignes à partir de Ville-en-Tardenois. Les vignes ? Bah ! Oui ! Nous allons dans la Montagne de Reims ! Juste après Rilly-la-Montagne, commune qui à elle-seule comporte 70 marques de Champagne, nous arrivons à Ludes, village aussi viticole ! Peu de place pour mettre les motos alors le propriétaire du restaurant avait sollicité la Mairie pour avoir un arrêté nous gardant des places ! C'est la première fois depuis 17 ans ! Bravo !

Le règlement de voirie du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Le règlement de voirie adopté le 30 juin 2022 par la Communauté Urbaine du Grand Reims,
- Vu la demande de M. Vincent MOUTAUX du bar-restaurant « Le Coquet » en date du 25 septembre 2023.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} : Le stationnement est interdit sur une longueur de 15 mètres à partir de la grille jusqu'au quai du pressoir du champagne GAIDOZ, place de la Liberté.
Ce stationnement est exclusivement réservé à des motos le samedi 30 septembre 2023 de 11h00 à 14h00.

ARTICLE 2 : Cette interdiction est portée à la connaissance des usagers par la mise en place de barrières et de panneaux réglementaires.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Marne est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

D'autres motards rejoignent aussi le resto qui est donc plein ! Resto de vigneron ou tout est fait maison. Et le menu au choix nous ravit tous. Mais il est temps de mettre les roues vers Verzy !

Les Faux de Verzy ? Bon, tu vas enfin savoir ce qui se cache sous ce nom. C'est un «hêtre tortillard» ! De nombreuses hypothèses ont été émises, certaines appartenant au domaine des légendes.



Mais, même si une mutation génétique est la plus probable, le mystère reste entier ! Attestés depuis le VI^{ème} siècle, les Faux de Verzy au nombre d'un millier représentent 80 % de la population mondiale. C'est par marcottage que l'espèce survit et donc leur implantation est protégée et la balade à pied se déroule dans un chemin balisé.



Quelques kilomètres, en passant sous le célèbre phare de Verzenay, est nous sommes sur le parking des Faux.

Les photos parlent mieux que les mots. Mais, les feuilles n'étant pas encore tombées, il te faut revenir plus tard dans l'hiver pour admirer leurs ramures torturées. Plus d'une heure de marche à pied...et encore nous n'avons fait qu'une petite partie du circuit...mais les routes nous attendent.



Les coteaux de vignes nous accompagnent. Nous passons au-dessus d'Epernay. Et avant Dormans, nous plongeons plein sud vers Montmirail, lieu de notre pause rafraîchissante de l'après-midi.

Et un peu plus tard, c'est le point ou nous nous séparons à Dammartin sur Tigeaux ...après une journée sous le soleil dont nous avons bien profité.

Entre ce reportage et le suivant, tu auras pu décrypter les statistiques kilométriques de l'année 2023.

Bonnes routes
Fabrice

